

L'ÉTAT ET LES COUTUMES AU CAMEROUN XIX^e-XXI^e SIÈCLE

Au Cameroun, la colonisation occidentale a eu pour conséquence logique un dessaisissement global des collectivités coutumières. Avec l'accession à l'indépendance, la situation ne va guère changer, puisque l'emprise de l'idéologie sur les catégories juridiques a ruiné toute perspective crédible des études coutumières dans les sociétés traditionnelles. Ce qui a favorisé l'embrigadement des études juridiques dans la perspective euro centrique, avec en prime la tentative péremptoire dont le droit ne s'est jamais dépêtré. Plus de six décennies après les indépendances, c'est faire œuvre utile que de rappeler à la conscience collective l'urgence qu'il y a de sortir des modèles juridiques imposés. Ceci, dans le but de redéfinir un nouveau contrat social pour les sociétés dites de tradition et consacrer ainsi la diversité des lieux de vie.

C'est un plaidoyer pour la décolonisation du droit, la réarticulation du modèle délibératif d'essence communautaire. C'est aussi la consécration du processus d'endogénéisation de l'État en Afrique noire, ce qui passe par la réforme du paradigme dominant.



Philémon Moubéke A Mboussi est docteur en Histoire du droit (Université d'Aix-Marseille). Ancien étudiant de l'Université de Yaoundé II, il est aujourd'hui assistant à la Fondation AfricAvenir International où il a préparé sa thèse à l'école doctorale « Héritage et Innovation ».

Il est par ailleurs consultant en décentralisation et en décolonisation.

ISBN : 978-2-14-032693-6

53 €



L'ÉTAT ET LES COUTUMES
AU CAMEROUN
XIX^e-XXI^e SIÈCLE



Philémon Moubéke A Mboussi

Philémon Moubéke A Mboussi

L'ÉTAT ET LES COUTUMES AU CAMEROUN XIX^e-XXI^e SIÈCLE

Contribution à une théorie pluraliste
du droit en Afrique noire postcoloniale



MÉMOIRES
DU DROIT
EN AFRIQUE

L'Harmattan